

Notre projet éducatif



L'Œuvre des orphelins des douanes, fondée en 1918, a pour but premier de pourvoir à l'assistance des orphelins des personnels des douanes et assimilés. Son action sociale s'étend aujourd'hui à l'ensemble des enfants des personnels des douanes, incluant les enfants en situation de handicap.

Apprentissage de la liberté, individuelle et collective

Dans une démarche éducative et sociale, l'Odod propose des séjours de vacances et des séjours pédagogiques depuis près de quatre-vingt ans. Forte de ce savoir-faire, l'Association organise ses propres séjours sur le territoire français et confie la prise en charge des séjours à l'étranger à des prestataires reconnus. Cette action s'inscrit dans la continuité des valeurs fondatrices de l'Odod, qui sont la solidarité, la générosité, la fraternité et la sororité, et permet aux enfants de les éprouver concrètement.

Le séjour permet d'offrir aux enfants, en tenant compte de leur situation familiale et des revenus de celle-ci, un temps de vacances où rencontrer et retrouver leurs semblables, accéder à des loisirs, et s'enrichir de la rencontre avec l'Autre, dans une finalité d'autonomisation, de réalisation et de développement de soi qui sont les objectifs fondamentaux de notre action.

L'Association veillera évidemment au respect des règles de vie en société et à la législation en vigueur, l'objectif premier étant d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants qui lui sont confiés.

Une démarche inscrite dans celle de l'Éducation Populaire.

Ce courant de pensée vise à promouvoir une éducation amenant une transformation des milieux et des individus, en dehors des institutions traditionnelles d'enseignement. Ainsi, elle se veut complémentaire de l'éducation familiale et de l'Éducation Nationale, sans s'y substituer.

«L'éducation populaire, c'est l'ensemble des moyens de développement culturel mis à la portée de chacun pour l'aider à mieux comprendre sa vie, à la transformer et à participer à la transfor-



Cette action s'inscrit dans la continuité des valeurs fondatrices de l'Odod, qui sont la solidarité, la générosité, la fraternité et la sororité, et permet aux enfants de les éprouver concrètement.



mation de la société.»⁽¹⁾ selon Joffre Dumazedier, sociologue du loisir et militant de l'éducation populaire.

Ainsi, l'Odod s'attachera particulièrement à la mise en place de pratiques participatives au sein de ses séjours, afin d'associer les enfants à leur construction et aux décisions qui les concernent. Le terme de « pratiques participatives » regroupe l'ensemble des méthodes, démarches et outils permettant la participation active aux différentes étapes d'un projet, d'une activité ou d'une décision, de sa conception à son évaluation. Christian Maurel, philosophe, homme de théâtre et sociologue spécialiste de l'éducation populaire, défend l'idée⁽²⁾ que les structures d'éducation populaires comme les séjours, sont des lieux où les individus peuvent construire collectivement leur « puissance d'agir » citoyenne. À ce titre, les micro-sociétés que sont les séjours de vacances, sont des terrains concrets d'expérimentation sociale, et pas uniquement des temps de loisir.

En ce sens, les séjours de vacances doivent permettre aux enfants de développer des outils et des compétences pour leur future vie d'adulte et de citoyen, et d'évoluer dans un cadre respectant leurs besoins.

⁽¹⁾ Vers une civilisation du loisir ?, 1962, éditions du Seuil.

⁽²⁾ Éducation populaire et travail de la culture, 2010, éditions L'Harmattan.



“

La liberté ne peut s'exprimer sans la mise en place d'un cadre commun: respect de la législation, des règles de vie en collectivité, et d'autrui.

”

Apprentissage de la liberté, individuelle et collective

L'Odod prend en compte le besoin double des enfants: développer son individualité, et s'inscrire dans un groupe. Si le développement de l'individualité est essentiel dans la construction de l'enfant, il lui faut également apprendre à considérer l'autre, à développer son empathie et sa responsabilité: ainsi, faire partie d'un groupe implique à la fois des droits, mais également des devoirs. L'Association s'assurera que l'encadrement des équipes pédagogiques permettra l'expression de cette double nécessité chez les jeunes.

Cependant, la liberté ne peut s'exprimer sans la mise en place d'un cadre commun: respect de la législation, des règles de vie en collectivité, et d'autrui. Citons à ce propos Albert Jacquard, scientifique de formation et militant écologique, antiraciste et humaniste: «*Ma liberté ne commence pas là où s'arrête la tienne, elle s'enrichit de la tienne.*»⁽³⁾

L'Odod tient à développer et à préserver une mixité des participants, qu'elle soit de genre, d'origine, ou de milieu socio-économique. Elle est en effet convaincue que l'apprentissage du vivre-ensemble passe par la rencontre avec l'Autre, et dans l'apprentissage de l'acceptation des différences. La mise en place d'un cadre convivial et bienveillant est nécessaire à l'émancipation de tous les jeunes.

L'Odod se gardera de toute propagande ou prosélytisme au sein de ses séjours, quel qu'en soit l'auteur, suivant les principes de la laïcité.

La laïcité garantit à chaque enfant la liberté de conscience: chacun est libre de croire ou de ne pas croire, d'exprimer ses convictions dans le respect d'autrui, et de vivre son séjour sans aucune pression religieuse, politique ou philosophique. Dans le

cadre de la délégation de mission de service public confiée à l'Association par la Direction générale des douanes, les équipes d'animation sont, quant à elles, tenues à une obligation de neutralité⁽⁴⁾. À ce titre, les animateurs et les responsables de séjour, l'équipe de service et les prestataires s'abstiennent de manifester leurs convictions personnelles ainsi que de tout prosélytisme. Leur rôle est d'assurer un cadre protecteur, respectueux et impartial, garantissant à chaque enfant la possibilité de vivre pleinement sa liberté de conscience. Cette neutralité professionnelle constitue une condition essentielle de l'égalité de traitement, du bien-être des mineurs et du bon fonctionnement du séjour.

Lutte contre les discriminations et les violences

Dans la continuité du point précédent, l'Odod s'engage à lutter contre toute forme de discrimination, quel qu'en soit l'auteur, la nature ou la victime. Les équipes pédagogiques devront donc être particulièrement vigilantes sur ce point. Pour cela, elles pourront s'appuyer sur les critères et les sujets de discrimination identifiés par le Défenseur des droits et de la loi⁽⁵⁾. Parmi les 25 critères de discrimination reconnus, les équipes seront notamment vigilantes quant aux discriminations envers les origines réelles ou supposées, la religion réelle ou supposée, le genre, l'identité de genre, ou encore l'orientation sexuelle.

Robert Zend, poète hongro-canadien, écrit: «*Chacun d'entre nous est unique, et c'est notre point commun à tous.*»⁽⁶⁾

L'Odod s'engage également dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Cet engagement est complémentaire de celui de la lutte contre les discriminations et violences de toute nature. Dans cette optique, elle manifeste son engagement par la signature de la Charte des organisateurs d'Accueil Collectif de Mineurs contre les violences sexuelles et sexistes, et par la diffusion de la Charte des intervenants d'ACM⁽⁷⁾ auprès de ses équipes pédagogiques.

⁽³⁾ *Petite philosophie à l'usage des non-philosophes*, 1997, éditions Calmann-Lévy.

⁽⁴⁾ Code général de la fonction publique, article L121-2.

⁽⁵⁾ <https://www.education.gouv.fr/media/200242/download>

⁽⁶⁾ *Beyond Labels*, 1982

⁽⁷⁾ <https://www.jeunes.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/20230511-cfa---avis-charters-vss-pdf-2270.pdf>



L'autonomisation des individus

Dans une optique éducative, les séjours de vacances visent à accompagner les enfants vers l'autonomie. L'autonomie ne s'entend pas ici comme la capacité de choisir parmi un catalogue d'activités, décidées pour eux, ni comme l'absence de règles comme le souligne Bernard Lahire, sociologue : « *l'autonomie socialement construite ne signifie aucunement "indépendance absolue", ou "liberté individuelle" face aux "contraintes sociales"* ».⁽⁸⁾

Cette démarche prend notamment en compte les capacités et spécificités de chaque enfant. Notamment, il s'agira de confier des responsabilités croissantes selon les besoins associés aux tranches d'âges. Il est entendu que les équipes d'animation restent garantes de la sécurité et du bien-être des enfants et du bon déroulement du séjour, et seront amenées à prendre des décisions si celles prises par le groupe ou l'individu vont à l'encontre de ces deux points.

En revanche, il s'agit de rendre l'enfant véritablement acteur, de le considérer comme le sujet politique qu'il est, avec ses droits et devoirs de citoyen. Pour citer Elisa Herman, sociologue : « (...) *l'autonomie pourrait aussi se définir comme la possibilité réelle de prendre des décisions en toute connaissance de cause, de s'informer par soi-même, d'exercer un regard critique, de participer aux rapports de pouvoir.* »⁽⁹⁾

La vie en collectivité

Les séjours de vacances sont particuliers, car ils sont un temps de cohabitation entre individus. **Enfants comme équipes d'animation seront donc responsables de la mise en œuvre d'un climat harmonieux.**

Si les enfants prendront part à l'établissement du cadre commun, les équipes d'animation ont le devoir d'intervenir lorsque le bien-être et la sécurité du groupe ou des individus seront menacés. Au-delà du sens commun, du jugement individuel et du cadre légal, ces décisions pourront s'appuyer sur les recommandations des organismes de santé. Cela concerne notamment les temps d'usage des écrans⁽¹⁰⁾, laissés à l'appréciation des équipes de direction en fonction des caractéristiques de la tranche d'âge encadrée.

La solidarité et la générosité, principes fondamentaux de l'Odod, s'exprimeront dans le développement d'un sentiment d'appartement au sein du groupe.

nance au groupe, de la fraternité et de la sororité entre jeunes, entre les jeunes et l'équipe d'animation, et au sein de l'équipe d'animation.

La solidarité passe également par la prise en compte des inégalités sociales, auxquelles elle est une réponse.

Mise en œuvre

L'Odod se doit de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ce projet éducatif. Il sera ainsi porté à la connaissance de ses équipes, des prestataires, et des familles. Il sera également communiqué aux instances de l'État.

L'Association portera une attention particulière aux projets pédagogiques rédigés par les directeurs de séjour, dans un but d'accompagnement.

L'Odod accompagnera les équipes pédagogiques à travers la réalisation d'outils, l'organisation de temps de travail collectifs, et de contenus de formation. Cet accompagnement passera également par des visites en cours de séjour, et des évaluations post-séjours, afin d'évaluer collectivement la pertinence et l'impact de nos pratiques, et du projet. L'ensemble des acteurs des séjours seront associés à cette démarche de bilan : enfants et familles, animateurs, équipes de direction, partenaires et équipe de l'Odod.

Nous pensons nos séjours de vacances comme des aventures partagées, des espaces de découverte et de rencontres, où chaque enfant apprend à devenir lui-même, en tissant avec les autres les fils d'un vivre-ensemble riche et joyeux. //

⁽⁸⁾ *L'esprit sociologique*, 2005, éditions La Découverte.

⁽⁹⁾ *La notion d'autonomie et ses impensées dans la socialisation enfantine* in Le gouvernement des enfants, revue Mouvements n°47, 2007

⁽¹⁰⁾ <https://solidarites.gouv.fr/enfants-et-ecrans-des-risques-sanitaires-reels-un-accompagnement-necessaire?utm>, consulté le 14/11/2025

Le catalogue de nos séjours est consultable sur : odod.fr





Œuvre des Orphelins des Douanes

Association fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique depuis 1922.

«Le Belvédère»

118 - 130, av. Jean Jaurès - 75019 Paris

01 44 52 14 14 - odod@odod.fr

Projet éducatif de l'Odod, renouvelé en janvier 2026

